

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 17222

Intitulé

Concepteur et créateur de jardin dans le paysage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214n Etudes paysagères, conseil en paysage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du concepteur et créateur de jardin dans le paysage sont celles du conseil, de la conception et de la création d'un jardin en fonction du paysage et de son environnement. Les activités sont développées selon l'acquis de la méthodologie et de la culture de projet.

Il exerce les activités suivantes :

- de diagnostic : analyse du site et restitution personnalisée,
- de conception d'un projet et de sa réalisation technique et plastique,
- de jardinage,
- de présentation du projet, de communication, de concertation, de négociation avec les divers acteurs,
- d'organisation et de gestion de chantier,
- d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le «CCJP» est un concepteur d'espaces. Il doit être capable d'analyser, d'imaginer, de proposer puis de mettre en œuvre des formes et de nouveaux dispositifs paysagers à l'échelle d'un parc ou d'un jardin dans son paysage.

Réaliser le diagnostic d'un jardin ou d'un parc dans un site en vue de la réalisation d'un projet de conception.

Inventer l'espace et traduire des intentions dans des principes de mise en forme et d'ambiance dans le respect des usagers des lieux.

Représenter l'espace et le traduire techniquement.

Intervenir sur le chantier dans le cadre du suivi de sa réalisation et le respect de sa conception. Mettre en oeuvre un rapport social, de l'animation et de l'encadrement. Utiliser une culture de jardin et avoir une distance critique (par rapport à l'histoire de l'art et à sa propre production). Faire de la médiation, de la transmission et être relais.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les « concepteurs et créateurs de jardin dans le paysage » ont une activité professionnelle diversifiée qu'ils exercent sous forme libérale ou salariée dans des entreprises, des agences privées, des bureaux d'études ou les administrations de l'Etat, *les collectivités locales et territoriales (mairie, conseils généraux)*

Assistance à la maîtrise d'ouvrage,
Concepteur et conducteur de projets de jardin, parc et de chantier,
Entrepreneur d'espace vert,
Chargé d'études en bureau d'études et de conseil,
Chargé de mission,
Chef de projet ou de service technique, régisseur,
Enseignant,
Journaliste, rédacteur, communication.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts
F1101 : Architecture du BTP
F1104 : Dessin BTP

Réglementation d'activités :

Réglementation(s) d'activités : Il n'y a pas de règlement de l'activité de « créateur et concepteur de jardin dans le paysage ». Cependant, Il peut fonder les principes de son activité en consultant :

- Le code de déontologie des paysagistes concepteurs (2014) établi et approuvé par la FFP (Fédération française du paysage),
- L'UNEP (Union nationale des entreprises du paysage),
- La CNATP (Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et du paysage),
- La FNPHP (Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières).
- La Loi MOP (marché public).
- Le référentiel de bonnes pratiques enregistré à l'AFNOR sous le code BP X50-787 en octobre 2009.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluation des compétences comportent 4 composantes:

1 Techniques d'expression du projet:

Expression graphique et plastique du projet

Connaissance et utilisation des végétaux

Technique de projet

Histoire des jardins

2 Étude de cas par thème:

Réalisation d'études et de synthèses de visites de sites.

3 Études de cas « parc et jardin ».

4 Synthèse des activités du stage en entreprise.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 membres (3 pro et un paysagiste externe)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		5 membres (3 pro et un paysagiste externe)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		5 membres mini dont 2 pro

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Concepteur et créateur de jardin dans le paysage" avec effet au 02 janvier 2004, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 27 août 2018, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 titulaires par an, en moyenne

Autres sources d'information :

pour toutes questions complémentaires :

formco@ecole-paysage.fr

ENSP

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) : Île-de-France - Yvelines (78) [Versailles]

ENSP, 10 rue du maréchal Joffre, 78000 Versailles

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

